



Testament chez notaire à enregistrer ?

Par **vinaigriers**, le **08/04/2016** à **10:21**

Bonjour,

En 2012, mon époux et moi-même avons rédigé nos testaments déposés chez un notaire. A été payé environ 100 € pour les coûts fichiers ADSN et honoraires article 4 conseil droit de la famille testaments olographes.

Aujourd'hui, mon époux est décédé, et le notaire me dit avoir ressorti de son coffre son testament, et qu'il faut l'enregistrer le coût sera de 300 €.

Je ne comprends pas pourquoi il faut l'enregistrer, est ce obligatoire, pourquoi cette procédure ?

Merci de vos réponses.